



# Préparation à l'oral, formation infirmière FPC et aide-soignante



L'IFPS est certifié Qualiopi au titre de la catégorie ACTION DE FORMATION

Les formations sont accessibles pour tout public, n'hésitez pas à contacter le référent Handicap de l'IFPS à l'adresse suivante : ifps@ghnd.fr

**FORMATION N° : 016-27** (fiche mise à jour en août 2026  
(Numéro à rappeler sur le bulletin d'inscription))

## OBJECTIFS

- Mobiliser les connaissances essentielles dans le domaine sanitaire et social, le métier et la formation en vue de l'épreuve de sélection,
- Acquérir une méthodologie pour construire l'entretien,
- Construire son CV en lien avec le projet de formation,
- Argumenter oralement ses motivations et son projet professionnel.

## CONTENUS

- Déroulement de l'épreuve et de ses attendus,
- Connaissances sur le métier, la formation,
- Apport méthodologique pour présenter oralement un sujet ,
- Projet professionnel : construire et argumenter son projet,
- Communication orale en situation d'examen : modes d'expression, posture...
- Gestion du stress.

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques,
- Travaux dirigés en groupe restreint,
- Jeu de rôle avec simulations d'entretien,
- Mise en situation par un jury de professionnels,
- Suivi personnalisé,
- Travail personnel de recherches, de lectures professionnelles.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'évaluation pré et post formation,
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à 6 mois.

## PUBLIC

Candidat soumis à la sélection aide-soignante, candidat relevant de la formation professionnelle continue (FPC) pour la sélection infirmière.  
Pré requis : aucun.  
Formation en présentiel .

## DURÉE

28 heures en discontinu (2 jours + 2 jours) ou 14 heures en discontinu (2 jours)

## LIEU

IFPS Bourgoin-Jallieu

## DATES

Sélection FPC :

8, 9 décembre 2026, 5 et 6 janvier 2027 (28h), 8 et 9 décembre 2026 (14h), ou 5 et 6 janvier 2027 (14h)

Sélection AS :

9, 10 mars et 23, 24 mars 2027 (28h), 9 et 10 mars 2027 (14h), ou 23 et 24 mars (14h)

## TARIF

350 euros à titre individuel ou 600 euros au titre de la formation continue (module 4 jours)  
220 euros à titre individuel ou 350 euros au titre de la formation continue (module 2 jours).

## INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs de l'institut.  
Cadres de santé soignants.

**TAUX DE SATISFACTION : 100 %**

**TAUX DE RÉPONSES AUX ATTENTES : 100 %**